

# CÉRAN

## DIMANCHE 28 MAI 2017



### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL GERS UFOLEP ROUTE



Les amis, le club **CYCLO VTT FLEURANCE UFOLEP** à l'honneur et le plaisir d'organiser le championnat du Gers de cyclisme sur route pour l'année 2017. Il se déroulera le dimanche **28 mai 2017** à **CERAN (GERS)**.

Nous avons sélectionné un parcours vallonné pouvant être divisé en trois traçons d'égale distance : montée, descente et plat.  
Nous comptons sur la participation de tous les clubs de notre département.

Par avance je tiens à remercier tous les bénévoles du club et ceux de l'UFOLEP 32, auxquels je voudrais associer les élus et riverains de Céran sans qui cette organisation serait impossible, certains par amour du sports, d'autres par esprit d'aide associative, d'autres encore par simple gentillesse, mais tous donnent leur temps ou acceptent des contraintes personnelles générées par cette manifestation, à tous un grand merci.

Manuel SALAS

## INSCRIPTIONS

**Il est impératif de s'inscrire avant le 20 mai 2017 Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette épreuve.**

**INSCRIPTIONS EN LIGNE:** sur le site du [www.cyclo-vtt-fleurance.com](http://www.cyclo-vtt-fleurance.com) (Remise du chèque de règlement à l'ordre du « cyclo vtt Fleurance ufolep » le jour de la course).

**PAR COURRIER :** En nous retournant la feuille d'engagement ci-jointe comprenant la liste des participants par catégorie d'âge accompagnée des photocopies des licences. Le chèque du règlement à l'ordre du « cyclo vtt Fleurance ufolep » à **Manuel SALAS, 3 Chemin de las Laques 32500 FLEURANCE**

# PARCOURS ET PLAN DU CIRCUIT

Départ et arrivée à CERAN route de FLEURANCE à PUYCASQUIER.  
Circuit de 10 km, vallonné sans grands pourcentages.  
Arrivée en faux plat montant.

Stationnement à CERAN (interdit sur la ligne d'arrivée) un emplacement sera dédié à 200 mètres de l'arrivée, prendre route derrière podium.



# REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

**Article 1 :** Les engagements seront envoyés par les clubs au plus tard la 15 mai 2017 à l'adresse indiquée ci après.

**Article 2 :** Les secours seront assurés par les secouristes de l'association départementale de la protection civile de GIMONT.

**Article 3 :** Les participants doivent respecter les prescriptions du code de la route.

**Article 4 :** Le port du casque à coque rigide et la tenue vestimentaire aux couleurs du club d'appartenance du licencié sont obligatoires pour tous.

**Article 5 :** L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de l'UFOLEP avec licence 2016 et 2017. Elle se déroulera sous le règlement de l'UFOLEP, le dimanche 28 mai 2017 de 12h 30 à 18h 30 sur un circuit plat de 10 km avec départ et arrivée à CERAN (32 Gers).

**Article 6 :** Les carrefours seront tenus par des signaleurs.

**Article 7 :** Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Au premier : un maillot – un bouquet – un trophée

Au second : un trophée

Au troisième : un trophée

Aucun prix et primes en espèces.

**Article 8 :** Il ne sera pas admis de véhicule suiveur sur le circuit, chaque concurrent doit se dépanner par ses propres moyens, un remplacement de roue est autorisé sur la ligne d'arrivée mais le concurrent doit faire le nombre de tours total de l'épreuve.

**Article 9 :** Tout participant doublé, ou dont le retard apparaît nettement de nature à lui retirer toute chance de figurer au classement peut être invité par les commissaires à abandonner la course et à retirer son dossard, si sa présence risque de fausser le bon déroulement de l'épreuve.

Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout coureur rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.

**Article 10** : Pour des éventuelles infractions, les pénalités seront définies par les commissaires en fonction des statuts et des règlements de l'UFOLEP.

**Article 11** : L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**Article 12** : L'organisateur se réserve de modifier le kilométrage en fonction des conditions météorologiques et du nombre de participants.

**Article 13** : L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou bris du matériel des coureurs.

**Article 14** : Sera exclu du classement tout coureur :  
Poussé par des tierces personnes.  
Remorqué, porté ou trainé par un véhicule.  
Ayant emprunté un autre itinéraire que le parcours prévu.

**Article 15** : Pour chaque groupe, un véhicule (ou moto) officiel ouvrira la course muni d'un gyrophare et phares allumés où sera installé sur la galerie un panneau << ATTENTION COURSE CYCLISTE >>

**Braquets jeunes :**

Minimes: 7,01m = 50x15  
Cadets: 7,62m = 50x14

# CATÉGORIES ET DISTANCES À PARCOURIR

Catégorie	Tranche d'âge	Nés Entre	Et	Nombre de tours	Distance
Minimes	13 à 14 ans	1/01/2003	31/12/2004	2 tours	20 km
Cadets	15 à 16 ans	1/01/2001	31/12/2002	3 tours	30 km
Juniors	17 à 19 ans	1/01/1998	31/12/2000	6 tours	60 km
Seniors A	20 à 29 ans	1/01/1988	31/12/1997	7 tours	70 km
Seniors B	30 à 39 ans	1/01/1978	31/12/1987	7 tours	70 km
Vétérans A	40 à 49 ans	1/01/1968	31/12/1977	6 tours	60 km
Vétérans B	50 à 59 ans	1/01/1958	31/12/1967	6 tours	60 km
Masters	60 ans et plus	1/01/1957	Et avant	5 tours	50 km
Féminine A	Mois de 35 ans	1/01/1982	Et après	5 tours	50 km
Féminine B	35 ans et plus	Avant	31/12/1981	5 tours	50 km

**NOTA : L'organisateur se réserve la possibilité de regrouper ou dégroupier des catégories en fonction du nombre des engagés**

# DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

12h30 Accueil des concurrents

12h40 Remise des dossards

---

13h30 Départ des 50 à 59 et 60 et plus

13h35 Départ des cadets

13h35 Départ des minimes

---

15h15 Départ des juniors, 17 à 19, 20 à 29 et 30 à 39

15h20 Départ des 40 à 49 et Féminines

17h30 Arrivées des derniers participants

---

17h45 Remises des récompenses par les officiels

18h30 Clôture de la journée

